

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 26  
Pouvoirs : 4

Date convocation : 23/01/2026  
Affichage : 23/01/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 janvier 2026

*L'an deux mil vingt-six et le 29 janvier à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Johanne TRIOULIER, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

**Objet : FINANCEMENTS DU REMPLACEMENT DU SERVEUR DE PROJECTION DU CINEMA**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le règlement des aides du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) relatif au soutien à la modernisation des salles de cinéma ;*

*Considérant que la Communauté de communes du Haut-Allier Margeride est gestionnaire du cinéma René RAYNAL, équipement culturel structurant du territoire ;*

*Considérant que le serveur de projection actuellement en service est devenu défaillant, compromettant la continuité et la qualité des projections cinématographiques ;*

*Considérant que le remplacement de cet équipement est indispensable au maintien de l'activité du cinéma et à la conformité aux standards techniques en vigueur ;*

*Considérant que le CNC propose un dispositif de soutien financier destiné à accompagner les collectivités dans leurs investissements de modernisation des équipements cinématographiques ;*

*Considérant que le projet est éligible à ce dispositif et s'inscrit dans l'intérêt communautaire*

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **à l'unanimité** :

**APPROUVE** le projet de remplacement du serveur de projection du cinéma René RAYNAL, pour un montant prévisionnel de 11 851€ HT.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération, incluant notamment :

- une subvention du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) d'un montant estimé à 10 665,90 € (90%) ;
- une participation de la Communauté de communes à hauteur de 1 185,10 €.

**AUTORISE** le Président de la Communauté de communes à :

- solliciter le financement du CNC,
- déposer le dossier de demande de subvention,
- signer toute convention, tout document ou avenant nécessaire à la mise en œuvre de cette aide.

**INSCRIT** les crédits correspondants au budget communautaire 2026 en section d'investissement

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut-Allier Margeride

